

CAI
EA980
W11f
1990
déc

DOCS

Les Grands Dossiers Washington

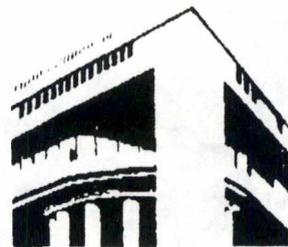
Bulletin sur les questions commerciales et
économiques produit par l'Ambassade du Canada

Volume 1, No.8

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

FEB 28 1991

RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE



Décembre, 1990

LES NÉGOCIATIONS...

● Les négociations sur un accord bilatéral Canada-États-Unis sur la qualité de l'air devraient être achevées d'ici à la fin de l'année. L'accord établira des engagements mutuels concernant les niveaux d'émissions transfrontières de polluants acidogènes et les modes de gestion d'autres problèmes communs de pollution. Le Premier ministre Mulroney a accueilli avec satisfaction la nouvelle de la sanction par le Président Bush du nouveau Clean Air Act, le 15 novembre, et a déclaré qu'elle "représente une victoire importante pour tous ceux qui ont consacré énormément de temps et d'énergie afin d'obtenir une révision majeure de la législation américaine sur l'environnement. Ses dispositions... assureront une amélioration de la qualité de l'air sur tout le continent".

● Une deuxième série de consultations trilatérales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a été tenue à Washington le 20 novembre. Les ministres doivent se retrouver au début de décembre. Les négociations devraient être officiellement lancées l'an prochain.

● Le négociateur en chef du Canada pour les négociations avec les États-Unis sur les services aériens sera M. Jim Harris, un haut-fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures qui occupait jusqu'à récemment le poste de Haut-Commissaire du Canada en Inde. La partie américaine sera dirigée par M. Charles Angevine, sous-secrétaire adjoint au département d'État. Le gouvernement canadien consulte les parties intéressées, et les négociations proprement dites commenceront au début de la nouvelle année.

● Les exportateurs québécois de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis profitent d'un nouvel accord de quatre ans modifiant le Memorandum d'entente. À compter du 1er novembre 1990, le droit de 8 % que le fédéral impose à l'exportation de bois d'oeuvre du Québec sera réduit à 6,2 % pour la première année, à 3,1 % pour la deuxième année et à 3 % pour les deux années suivantes.

DANS LE CADRE DE L'ALE...

● Les exportations canadiennes de gaz naturel profiteront de la décision prise par la FERC (Federal Energy Regulatory Commission) qui approuve le projet de Gazoduc Iroquois. Ce gazoduc de 575 km. coûtera 583 millions \$US. Outre cette décision, l'Office national canadien de l'énergie a approuvé le projet d'expansion d'une partie des installations de TransCanada Pipelines afin d'acheminer le gaz naturel de l'Alberta vers le nord-est des États-Unis. Les projets généreront pour 600 millions \$ d'emplois et d'investissements au Canada, fourniront une capacité accrue de livraison de gaz aux consommateurs américains et canadiens et procureront d'importants avantages économiques et environnementaux aux deux pays. Les exportations canadiennes de gaz naturel aux États-Unis ont totalisé 3 milliards \$ can. en 1989.

● L'Ambassade a vivement protesté contre l'avantage fiscal discriminatoire accordé aux petits producteurs américains de bière et de vins, y compris le cidre; cet avantage était en effet inclus dans l'entente du mois d'octobre sur le budget. Ce traitement va à l'encontre des dispositions de l'ALE et du GATT.



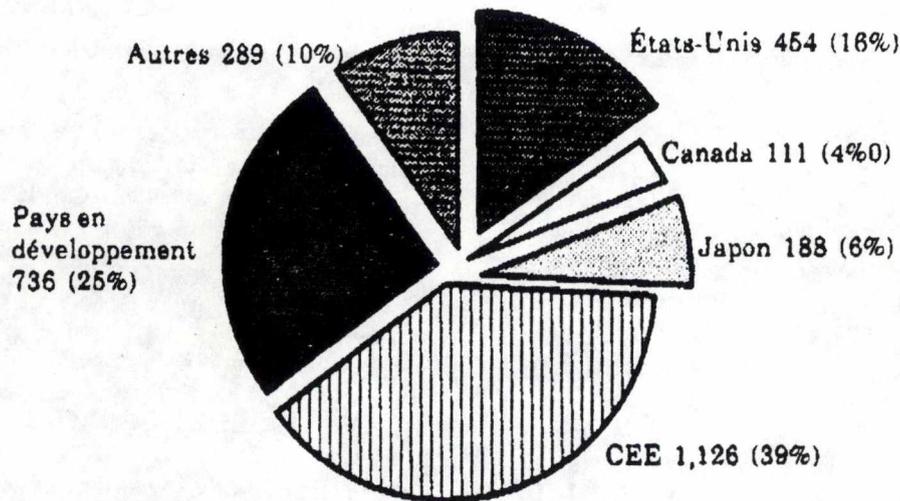
Ambassade du Canada / Canadian Embassy

501 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, D.C. 20001. Tel: (202) 682-1740

Les Grands Dossiers À Washington

Les parts du commerce mondial

En milliards de \$ US



Total: 2,904 Milliards US

Source: Fonds Monétaire International, Direction des Statistiques Commerciales 1990

AU CONGRÈS...

● Dans l'affaire de la viande de porc, le Canada a contesté la nouvelle constatation de préjudice faite par la Commission américaine du commerce international. Le groupe spécial binational rendra sa décision le 22 janvier. Sur la question des programmes canadiens donnant matière à compensation selon l'affaire de la viande de porc, le département américain du Commerce a jusqu'au 7 décembre pour expliquer en détail au groupe spécial binational les motifs qui fondent sa constatation de préjudice.

● L'ALE protège le Canada des mesures de rétorsion que les États-Unis pourraient prendre contre l'Europe en raison de leur litige de longue date sur le commerce du maïs et des oléagineux. Selon le GATT, le Canada serait affecté par les relèvements des droits de douane américains puisque les mesures de rétorsion s'appliqueraient à toutes les sources d'importations. En vertu de l'ALE, les droits de douanes américains sur les importations en provenance du Canada ne peuvent être augmentés.

● Malgré une insatisfaction généralisée devant les titulaires, l'équilibre du pouvoir au Congrès n'a pas été sensiblement modifié par l'élection à mi-mandat du 6 novembre: les Démocrates ont acquis 8 sièges à la Chambre, faisant passer leur majorité de 259 à 267 des 435 sièges. Ils ont acquis un nouveau siège au Sénat, y faisant passer leur majorité de 55 à 56 des 100 sièges. Les résultats des 36 élections pour des postes de gouverneur, qui sont essentiels à la redistribution des votes des électeurs pour les présidentielles de 1992 se sont soldés par un match nul: les Démocrates ont gagné le Texas et la Floride alors que les Républicains ont conservé la Californie et gagné l'Illinois, le Michigan, le Minnesota et le Massachusetts.

● Le 101e Congrès a ajourné ses travaux le 28 octobre 1990. Des 9 357 projets de loi introduits dans les deux dernières années, 404 seulement ont reçu force de loi. La première session du 102e Congrès commencera officiellement le 3 janvier 1991, mais les membres ne se remettront au travail qu'après le message présidentiel sur l'état de l'Union, qui devrait être lu à la fin de janvier.

Les Grands Dossiers À Washington

●Le Congrès a refusé de reconduire le Defense Production Act (DPA), entraînant l'annulation de la Section 721 (Exon-Florio) sur les investissements étrangers. Toutefois, le CFIUS (Committee on Foreign Investment in the United States) continuera de recevoir les avis de fusion, d'acquisitions et de prises de contrôle et de les examiner conformément à l'échéancier prévu à la Section 721. On s'attend à ce que le Congrès rétablisse la Section 721 au début de la nouvelle session. Il se pourrait qu'il renforce les dispositions Exon-Florio pour permettre un examen plus serré des investissements étrangers.

À L'ADMINISTRATION...

●La question des sanctions visant à empêcher les filiales américaines de sociétés canadiennes de commercer avec Cuba a été abandonnée lorsque le Président Bush a refusé de signer l'Export Administration Act avant l'échéance du 17 novembre. Le Canada s'était vigoureusement opposé à l'amendement et avait adopté une mesure de blocage en vertu de la Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères. Pour récupérer certains éléments du projets de loi, le Président a pris des décrets exécutifs ayant pour effet d'appliquer les principaux objectifs du projet de loi, y compris les mesures visant à empêcher la prolifération des armes chimiques et biologiques.

●Le Président a signé le projet de loi sur l'immigration, qui comprend des dispositions maritimes affectant le travail des débardeurs. Les objections formulées par l'Ambassade ont entraîné certaines modifications qui, au point de vue du Canada, améliorent les dispositions sur le travail des débardeurs.

●La FEC (Federal Election Commission) a tenu des audiences, les 30 et 31 octobre, sur une proposition de règle visant à interdire aux sociétés étrangères basées aux États-Unis d'établir des Comités d'action politique (CAP). Les témoins ont très majoritairement rejeté la proposition, alléguant principalement la mesure dans laquelle elle contreviendrait aux droits des employés à participer au processus politique. Si la FEC devait décider de ne pas poser de nouvelles restrictions aux CAP, les parrains d'une mesure législative visant à mettre fin renouvelleront probablement leurs efforts au Congrès.

Pour de plus amples renseignements...

Voici une liste des agents de l'Ambassade qui suivent de près les événements décrits dans le présent document. Le numéro de téléphone principal de l'Ambassade est le (202) 682-1740

ALÉ et politique commerciale

William Dymond, Ministre-conseiller,
poste 7334

Politique économique

Philip Somerville, Ministre-conseiller,
poste 7427

Développement commercial

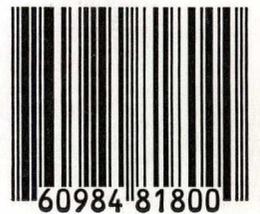
David Ryan, Ministre-conseiller,
poste 7742

Congrès

Jonathan Fried, Conseiller, poste 7344

Environnement

Ross Glasgow, Premier secrétaire, poste 7736



60984 81800